

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2012

L'an deux mille douze, le trente mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Montbrun-Lauragais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard BOLET, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 15

Date de convocation : 23/03/2012

PRESENTS : BEDER Jean-Marc, BOLET Gérard, COTTE Blaise, FONT Nathalie, FRAYSSE Jean-Louis, MIKOLAJCZAK Maryse, MOLES Jean-Luc, NOYRIT Hélène, ROUGET Christian

REPRESENTES : ont donné pouvoir LANSOY René à M. COTTE, MONIER Catherine à Mme NOYRIT, SALEM Décio à M. BOLET, SENAC Gilbert à M. ROUGET

ABSENTS : BOURDELOT Jérôme, BOURDELOT Magalie

Monsieur Jean-Louis FRAYSSE a été élu secrétaire de séance.

M. le Maire ouvre la séance.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MARS 2012

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des conseillers présents à ce conseil. M. le Maire informe que la rencontre avec les communes riveraines pour l'expérimentation des bassins de vie du Sicoval aura lieu le mercredi 11 avril.

D2012/17. TAUX DES IMPOTS LOCAUX 2012

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application des dispositions de l'article 1369A du Code Général des Impôts et de l'article L.1612.2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes doivent voter les taux des impositions directes locales perçues à leur profit avant le 15 avril 2012.

Il informe le Conseil Municipal de la proposition de la commission communale des finances de fixer pour l'exercice 2012 les taux d'imposition à :

- Taxe d'Habitation (TH) : 11,45 %
- Taxe sur le Foncier Bâti (FB) : 13 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti (FNB) : 63,65 %

Le produit attendu pour l'année 2012 s'élève donc à 145 314 €, soit 77 253 € pour la TH, 47 502 € pour le FB et 20 559 € pour le FNB. Ce produit correspond à une baisse de 19,02% par rapport à 2011. Ces taux résultent de deux éléments :

- d'une part, suite à l'instauration d'une fiscalité propre du Sicoval sur le FB, à un taux de 8,48 %, pour le financement de la compétence des services à la personne, un dispositif de neutralisation fiscale pour les contribuables et de neutralisation budgétaire pour les communes conduit à réduire le taux de la TH, du FB et du FNB pour que l'opération soit neutre pour les ménages ;
- d'autre part, un déficit prévisionnel de la section de fonctionnement conduit à la hausse les recettes fiscales pour équilibrer le budget primitif.

Par ailleurs, compte tenu de l'évolution nationale des bases des valeurs locatives de 1,8 % et de l'évolution des ménages, les bases prévisionnelles de la commune augmentent de 4,55 % en 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- adopte à l'unanimité la modification des taux d'imposition 2011, soit 11,45 % pour la TH, 13 % pour le FB et 63,65 % pour le FNB
- autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents.

Nombre de suffrages exprimés : 13
Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

M. le Maire apporte les précisions suivantes :

Le conseil de communauté du Sicoval, le 05 mars 2012, a décidé de financer l'action sociale par l'impôt sur le Foncier Bâti (FB), à un taux de 8,48%, au regard du montant des charges transférées, estimées à 5 913 432 € (dont 32 583 € pour la commune de Montbrun-Lauragais). Le Sicoval propose aux communes de compenser en moyenne l'instauration de ce prélèvement par une diminution des taux des impôts locaux : diminuer le taux de la Taxe d'Habitation (TH), et de façon

liée le taux du FNB ou diminuer le taux du FB. Etant donné la règle fiscale de variation des taux de la TH et du FNB dans les mêmes proportions, le Sicoval a décidé de compenser la baisse de ressources sur le FNB par une augmentation de la Dotation de Solidarité de Compensation (DSC). M. le Maire expose la proposition de la commission communale des finances de compenser en moyenne l'instauration du prélèvement du Sicoval sur le FB en baissant à la fois les taux de TH de 14,75 % à 11,45 % et de FB de 14,75 % à 12,45 %, sans que cette dernière ne passe en dessous de la TH, en cohérence avec la politique sociale de la commune. Le FNB baisse alors dans les mêmes proportions que la TH de 82 % à 63,67 %, baisse compensée par l'augmentation de la DSC du Sicoval. Mais, en raison d'un déficit des recettes de fonctionnement de la commune de l'ordre de 3000 €, la commission propose d'augmenter les recettes fiscales de 2 000 € et de diminuer les dépenses de l'ordre de 1 000 €. Pour cela, la commission propose les taux d'imposition suivants : 11,45 % pour la TH, 13 % pour le FB et 63,65 % pour le FNB. M. Cotte, bien qu'en accord avec les calculs approfondis de la commission des finances, exprime son désaccord avec cette non compensation intégrale pour les ménages ; il aurait préféré qu'on finance ce déficit de fonctionnement sur l'excédent de fonctionnement des années précédentes. M. Bolet et M. Moles pensent que ce choix reviendrait à reporter à plus tard la hausse des taux des impôts locaux et à voter un budget de fonctionnement en déficit, ce qui est interdit aux collectivités locales, contrairement au budget de l'Etat.

Par ailleurs, M. le Maire précise que agir en baissant la TH est moins favorable pour les foyers bénéficiant d'abattements de TH en raison de la taille de la famille, et que le Conseil Municipal pourrait compenser en augmentant ces abattements l'année prochaine avant le 1er octobre. Le Conseil Municipal approuve cette proposition.

Mme Noyrit exprime la crainte que de nouvelles hausses soient nécessaires pour financer les besoins importants en matière d'action sociale (construction de crèches, aides à la personne,...). M. le Maire confirme, mais rappelle qu'une marge de manœuvre de 15 % par rapport au budget 2011 a été prise en compte par le Sicoval.

Le Conseil Municipal propose de communiquer auprès des Montbrunois sur la variation des taux des impôts locaux au moment de la réception des avis d'imposition en décrivant des situations précises.

BUDGET PRIMITIF COMMUNAL

(Voir les extraits en annexe)

M. le Maire présente le budget au Conseil Municipal. En raison de la stagnation des dotations de l'Etat et du Sicoval, c'est un budget difficile et "serré", aussi bien en section de fonctionnement qu'en section d'investissement. Il n'y pas, contrairement aux dernières années, de marge pour des dépenses imprévues et l'objectif est de maîtriser les dépenses pour dégager une capacité de financement suffisante pour la construction de la salle polyvalente l'année prochaine. Le montant de la section de fonctionnement s'élève à 440 826 €, incluant la reprise de l'excédent 2011, qui s'élève à 57 959 €. Le montant de la section d'investissement s'élève à 211 582,39 €, incluant le report du déficit 2011 qui s'élève à 90 317,39 €. Les programmes d'investissement sont résumés dans le tableau en annexe.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter le budget primitif 2012 et d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents afférents.

Nombre de suffrages exprimés : 13

Pour : 13 Contre : 0

D2012/18. TARIFS DIFFERENCIÉS DE LA CANTINE SCOLAIRE

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de revoir la formulation de la délibération n°2012/04 du 3 février 2012 pour permettre l'application des tarifs différenciés, aux enfants de Montbrunois scolarisés à Corronsac.

Annule et remplace la délibération n°2012/04 du 03.02.12.

M. le Maire donne la parole à M. Beder, en charge du suivi du dossier. M. Beder informe tout d'abord du maintien des repas fournis par le SIVURS au tarif de 3,29 € pour les enfants et 4,78 € pour les adultes. Il présente ensuite la proposition de la commission cohésion sociale et du CCAS de mettre en place deux tarifs différenciés pour les revenus les plus faibles, correspondant aux deux premières tranches de la grille de tarifs du SIVOS des Portes du Lauragais, soit :

- 40% de prise en charge communale pour les familles montbrunoises dont les quotients familiaux sont compris entre 0 et 500, et un prix des repas fourni au tarif de 1,974 € par enfant, quel que soit le lieu de scolarisation des enfants au sein du RPI
- 20% de prise en charge communale pour les familles montbrunoises dont les quotients familiaux sont compris entre 501 et 625, et un prix des repas fourni au tarif de 2,632 € par enfant, quel que soit le lieu de scolarisation des enfants au sein du RPI

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir le prix des repas du restaurant scolaire à 3,29 € pour les enfants et 4,78 € pour les adultes et d'appliquer ces deux tarifs différenciés proposés à partir du 1^{er} janvier 2012, sur présentation par les familles concernées de leur avis d'imposition de l'année précédente.

Nombre de suffrages exprimés : 13
Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

M. le Maire précise que chaque commune subventionne ses habitants, indépendamment du lieu de scolarisation des enfants. Comme la facture est émise par la commune où sont scolarisés les enfants, les ajustements entre Montbrun et Corronsac seront intégrés dans la répartition entre les communes des frais de fonctionnement du RPI.

D2012/19. MODALITES DE PAIEMENT DE LA CANTINE ET DE LA GARDERIE SCOLAIRE

M. le Maire rappelle la délibération n° 2011/53 du 7 octobre 2011 instaurant une régie pour le paiement de la cantine scolaire et de la garderie. 07.10.11. Il s'avère que la Direction Générale des Finances publiques interdit le paiement par carte bancaire en trois fois sans frais, qui ne peut pas être appliqué par les administrations. Par contre, pour permettre aux familles d'étaler le paiement des factures trimestrielles, la commune a la possibilité de leur proposer le paiement en plusieurs fois par prélèvement automatique. Il est donc nécessaire de modifier la formulation de cette délibération.

Annule et remplace la délibération n° 2011/53 du 07.10.11.

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°2011/54 du 07.10.11, qui institue la régie de recettes cantine et garderie scolaire et crée un compte de Dépôts de Fonds au Trésor (DFT). Afin de répondre à la demande de paiements fractionnés des parents d'élèves et de moderniser les moyens de paiement, il propose deux modalités de paiement pour les factures trimestrielles de cantine et garderie scolaire, qui complètent les possibilités de règlement par chèque et en numéraire :

- le règlement par carte bancaire sur internet en une fois

M. le Maire a rencontré la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées suite à une mise en contact par le Trésor Public. Le service est nommé SP PLUS et comprend :

- l'usage d'un logiciel spécifique dénommé SP + API permettant à la mairie de diriger un internaute de son site web vers le serveur SP PLUS de la Caisse d'Epargne, afin d'assurer la sécurisation des transactions effectuées par l'internaute
- l'accès à un service d'assistance technique
- la maintenance du logiciel susvisé et le suivi de son évolution
- la sécurisation des informations transmises lors d'une transaction réalisée à distance à partir notamment du réseau de communication public ou privé tel que l'internet ou le GSM
- la mise à disposition d'un service de consultation et de gestion à distance des transactions réalisées dit « administration plus ».

Son coût comprend des frais de mise en service de 150 €, un abonnement mensuel de 15 € et aucun frais par transaction (jusqu'à 100 transactions par mois). Il est aussi possible de souscrire à

des services optionnels comme le relevé électronique quotidien des transactions ou la relance par mail (5 € d'abonnement mensuel pour chaque option).

- le règlement par prélèvement automatique, en une fois ou en trois fois, sur le compte bancaire ou postal de l'utilisateur

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Accepte le règlement des factures trimestrielles de cantine et garderie scolaire par carte bancaire et autorise la souscription de la commune au service SP PLUS et, le cas échéant, aux services optionnels de la Caisse d'Épargne Midi-Pyrénées, pour une durée de un an à compter de la date de signature des conditions particulières, cette durée étant renouvelable deux fois par reconduction expresse, selon les modalités indiquées aux conditions générales SP PLUS

- Donne son accord pour le paiement des factures trimestrielles de cantine et garderie scolaire par prélèvement automatique, en une fois ou en trois fois, sur le compte bancaire ou postal de l'utilisateur

- Autorise le régisseur de la régie cantine et garderie scolaire à faire recette des sommes provenant du produit des paiements des factures de cantine et garderie scolaire

- Autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents.

Nombre de suffrages exprimés : 13

Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

D2012/20. MODIFICATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

M. le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le contrat d'adjoint technique de Mme Conor, en augmentant le nombre d'heures de travail, de 17 heures à 19 heures hebdomadaires, en raison de la réorganisation du service de la cantine scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

Nombre de suffrages exprimés : 13

Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

D2012/21. CONVENTION AVEC SOLEVAL

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 2 juillet 2010 qui approuve l'adhésion de la commune à Soleval. Soleval est l'Espace Info Energie du Sicoval, qui donne des conseils pour maîtriser la consommation des énergies à la fois aux habitants et aux communes. Il précise que les ressources de Soleval sont formées des subventions du Sicoval et des adhésions des communes. Deux formes d'adhésion sont possibles pour les communes :

- une adhésion globale de 0,60 €/habitant/an, qui permet un suivi régulier des consommations,

- une adhésion forfaitaire annuelle de 300 €.

Depuis 2010, la commune adhère de façon forfaitaire (300 € annuels) et est sur liste d'attente pour l'adhésion globale, qui permet le suivi régulier des consommations.

M. le Maire informe que l'adhésion globale est désormais possible et propose au Conseil Municipal d'y adhérer sous cette forme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Accepte l'adhésion globale de la commune à Soleval, au tarif annuel de 0,60 € par habitant et par an

- Autorise M. le Maire à signer la convention de services avec Soleval, pour une durée de trois ans, qui permet le suivi régulier des consommations énergétiques de la commune

Nombre de suffrages exprimés : 13

Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

M. le Maire précise qu'un prochain rendez-vous sera fixé avec Soleval pour la visite des bâtiments et l'étude des documents qui permettront de faire un diagnostic énergétique, d'assurer le suivi des consommations et donner des conseils en matière d'économies d'énergies. Il indique également que Soleval sera associé à l'étude de la construction de la future salle polyvalente. M. Fraysse sera le référent de la commune auprès de Soleval. Mme Font demande la fréquence du suivi de Soleval. M. le Maire présentera le fonctionnement du suivi effectué par Soleval suite à la prochaine rencontre avec Soleval.

D2012/22. MAITRISE D'OEUVRE POUR LA HALLE

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°2011/06 du 03.02.12 qui autorise la création d'un four à pain communal par l'association « Autour et au moulin » sous une halle qui sera financée par la commune. Il ajoute que lors du dernier Conseil Municipal du 02.03.2012, il a été accepté un accord de principe pour les démarches entreprises avec l'architecte en tant que maître d'œuvre. Il propose donc de valider le contrat avec l'architecte Mme Segonzat Catherine, en tant que maître d'œuvre, pour un montant de frais d'honoraires forfaitaire qui s'élèvent à 3 700 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Accepte le choix de l'architecte Mme Segonzat en tant que maître d'œuvre pour la construction de la halle, pour un montant de frais d'honoraires de 3 700€
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents

Nombre de suffrages exprimés : 13
Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

M. le Maire précise que, pour la construction du four à pain, l'association a obtenu un avis favorable de la commission "Culture, Sport et Loisirs" du Sicoval pour une subvention de 8 000 € et dépose des dossiers de demande de subvention auprès du Conseil Régional (dans le cadre du Fonds régional d'intervention – FRI) et auprès du Conseil Général. La commune déposera un dossier de demande de subvention pour la halle auprès du Conseil Général.

D2012/23. CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL COMMUNAL

M. le Maire donne la parole à M. Beder, en charge du suivi du dossier. M. Beder expose le principe de mise à disposition de membres du personnel communal auprès du Foyer Rural (pour la section buvette du marché) et de l'association « Autour et au Moulin ». Compte tenu de la description et de l'évaluation des actions concernées, la commission communale Cohésion Sociale propose au Conseil Municipal:

- pour l'association du Foyer Rural, section marché :
 - 275 h de mise à disposition annuelle pour Vincent Tolosa (approvisionnement, préparation, tenue, nettoyage, caisse, factures de la buvette)
 - 100 h de mise à disposition annuelle pour Carine Albarède (factures, journal et bilan comptable annuel de la buvette, animation, programmation, communication)
- pour l'association « Autour et au Moulin » : 70 h de mise à disposition annuelle pour Carine Albarède (promotion et coordination du calendrier des visites, promotion du moulin, relai entre mairie et association)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Accepte le principe de mise à disposition de personnel communal auprès des associations
- Approuve les propositions de la commission Cohésion Sociale et autorise M. le Maire à signer les conventions avec les deux associations du Foyer Rural et « Autour et au Moulin »

Nombre de suffrages exprimés : 13
Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

M. Beder précise que ces mises à disposition de personnel communal devront être intégrées, en dépenses et en recettes, au budget des associations.

D2012/24. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

M. le Maire donne la parole à M. Beder qui informe le Conseil Municipal des propositions de la commission communale Cohésion Sociale d'accorder les subventions suivantes aux associations œuvrant sur la commune, ou en collaboration avec la commune, après avoir pris connaissance de leur bilan financier et moral 2011, et de leurs demandes. Il précise que les conseillers municipaux appartenant aux instances dirigeantes d'une des associations ne prennent pas part au vote concernant cette association.

- ACCA (Association Communale de Chasse Agréée) : 200 €

Nombre de suffrages exprimés : 13
Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

- Tennis club de Montbrun : 500 €
Nombre de suffrages exprimés : 12
Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0
- ASIP (Association Sportive Intercommunale de Pompertuzat) : 600 €
Nombre de suffrages exprimés : 13
Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0
- Association « Autour et Au Moulin » : 1 000 €
Nombre de suffrages exprimés : 12
Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0
- Les Restaurants du Coeur de Baziège : 200 €
Nombre de suffrages exprimés : 13
Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0
- Le Secours Populaire de Castanet-Tolosan : 200 €
Nombre de suffrages exprimés : 13
Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0
- Association Française des Sclérosés en Plaques (AFSEP) : 200 €
Nombre de suffrages exprimés : 13
Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces propositions et accorde à ce jour un montant total de subventions de 2 900 €. Ces dépenses sont inscrites au Budget Primitif 2012 (article 6574).

Concernant le Foyer Rural, un complément d'information lui est demandé : le bilan comptable du comité des fêtes faisant apparaître la situation de trésorerie, le bilan comptable de la section bibliothèque et le bilan comptable de la section marché. Dans l'attente de recevoir les éléments manquants, le Conseil Municipal décide de reporter le vote au prochain Conseil Municipal.

Pour l'ASIP, la subvention est portée de 400 € à 600 € en raison de l'augmentation des dépenses du club (augmentation du nombre d'équipes, de frais d'arbitrages, de déplacements), ceci malgré les efforts du club pour maîtriser les dépenses (baisse des frais de formations, des dédommagements des bénévoles éducateurs). M. Bolet remarque que la commune de Montbrun-Lauragais est la plus petite des cinq communes de l'association (avec Pompertuzat, Péchabou, Deyme et Corronsac) et que le montant de la subvention devrait être en relation avec l'importance de la population. M. Rouget précise que les communes de Deyme et Pompertuzat ont aussi à leur charge les dépenses d'investissement et de fonctionnement des terrains de football. Le Conseil Municipal espère que les autres communes feront le même effort.

Pour l'association Autour et au Moulin, le Conseil Municipal propose une subvention de 1 000 € au lieu de 2 000 € demandés pour l'organisation de la 6ème fête du moulin, en raison de la combinaison de cette fête avec les Randovalles et du soutien apporté par le Sicoval à cette organisation (notamment, en terme de communication). M. Beder ajoute que l'association, dont les bénévoles assurent l'encadrement des animations scolaires, demande à la commune le reversement de la moitié des recettes générées par ces visites. Il précise que ces visites sont coordonnées par le personnel communal, et que la recette est de 4 €50 par élève pour la commune, dont 0,50€ reversés à l'OCCE. M. Cotte exprime son désaccord avec cette demande. Le Conseil Municipal propose de reverser 2 € par élève à l'association. Cette décision devra être retranscrite dans un avenant à la convention entre la mairie et l'association.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

M. le Maire informe le Conseil Municipal du courrier du préfet de Haute-Garonne reçu le 13 mars 2012 qui précise que la commune aurait dû élaborer avant le 2 août 2009 un Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Le décret du 13 septembre 2005 prévoit en effet qu'une commune comprise dans le champ d'application d'un plan de prévention des risques naturels (PPRN) ou d'un plan particulier d'intervention (PPI) approuvé doit élaborer un plan communal de sauvegarde (PCS)

dans un délai de deux ans à compter de la date d'approbation d'un de ces plans ou à compter de la date de publication du décret. M. le Maire rappelle ce qui a été fait par M. Moles, à savoir un annuaire des numéros d'urgences, mais regrette qu'un plan d'intervention en cas d'urgence n'ait pas été mis en place. Il rappelle que le numéro d'urgence disponible sur le répondeur est celui de son propre portable, qu'il n'est pas toujours disponible, et propose la mise en service d'un téléphone portable d'astreinte pour les urgences qui sera confié par roulement aux adjoints et conseillers volontaires. Le Conseil Municipal approuve cette proposition.

2012/25. APPEL POUR LA PROTECTION ET LA PROMOTION DES LANGUES REGIONALES

M. le Maire présente au Conseil Municipal l'appel de la Coordination pour la langue Occitane qui interpelle les élus des communes des régions d'Occitanie pour demander une loi en faveur de l'occitan et des autres langues permettant la mise en place d'une vraie politique publique en leur faveur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- considère que la sauvegarde de la pluralité linguistique et culturelle est un enjeu des prochaines années. En conséquence, il s'associe à l'appel « Anem Oc ! Per la lenga occitana » et demande à l'Etat une loi de protection et de promotion des langues et cultures régionales de France, ainsi que les adaptations juridiques nécessaires, pour marquer leur reconnaissance et leur prise en compte dans la société d'aujourd'hui

- autorise M. le Maire à signer tous documents afférents

Nombre de suffrages exprimés : 13

Pour : 8 Contre : 1 (Mme Noyrit)

Abstentions : 4 (M. Cotte, Mme Monier, M. Rouget, M. Senac)

PREPARATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 02 AVRIL 2012

M. le Maire informe que le sujet principal est le budget primitif du Sicoval.

COMPTE-RENDU DE COMMISSIONS

M. Cotte rend compte de la journée éco-citoyenne du samedi 24 mars, coordonnée par la commission municipale environnement et patrimoine, en partenariat avec l'association Caminarem. Les 2 projets de nettoyage de la parcelle boisée du moulin et d'ouverture du chemin rural de Pérès en tant que chemin de randonnée ont pu être réalisés. Ce fut une belle journée participative et conviviale, qui a réuni 53 membres de Caminarem et 8 Montbrunois (dont 5 conseillers municipaux). M. Cotte regrette la faible participation des Montbrunois

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire informe le Conseil Municipal du courrier reçu du service départemental de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONAC) pour la commémoration en 2014 du centième anniversaire du déclenchement de la Grande Guerre. Ce service demande à connaître les projets et pistes de réflexion envisagées par les communes. Le Conseil Municipal n'approuve pas le fait de commémorer le déclenchement d'une guerre, mais propose d'étudier avec les animateurs de la bibliothèque municipale un fonds de livres sur le thème de la guerre de 1914-1918.

M. le Maire informe également avoir reçu en mairie le rapport d'activités 2011 du Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage en Haute-Garonne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h40.

Table des matières et liste des délibérations

Procès-verbal du conseil municipal du 02 mars 2012	1
D2012/17. Taux des impôts locaux 2012.....	1
Budget Primitif communal.....	2
D2012/18. Tarifs différenciés de la cantine scolaire.....	2
D2012/19. Modalités de paiement de la cantine et de la garderie scolaire	3
D2012/20. Modification d'un poste d'adjoint technique.....	4
D2012/21. Convention avec Soleval	4
D2012/22. Maîtrise d'oeuvre pour la halle.....	5
D2012/23. Conventions de mise a disposition de personnel communal.....	5
D2012/24. Subventions aux associations	5
Plan Communal de Sauvegarde.....	6
2012/25. Appel pour la protection et la promotion des langues régionales	7
Préparation du Conseil de Communauté du 02 avril 2012	7
Compte-rendu de Commissions	7
Questions diverses	7

G. Bolet Maire	R. Lansoy 1 ^{er} adjoint <i>Pouvoir à M. Cotte</i>	J.M. Beder 2 ^{ème} adjoint	B. Cotte 3 ^{ème} adjoint	M. Bourdelot <i>Absente</i>
J. Bourdelot <i>Absent</i>	N. Font	J.L Fraysse	M.Mikolajczak	J.L. Moles
C. Monier <i>Pouvoir à Mme Noyrit</i>	H. Noyrit	C. Rouget	D. Salem <i>Pouvoir à M. Bolet</i>	G. Sénac <i>Pouvoir à M. Rouget</i>

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	440 826,00	382 867,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 57 959,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)		440 826,00	440 826,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	121 265,00	211 582,39
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 90 317,39	(si solde positif)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)		211 582,39	211 582,39
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (4)		652 408,39	652 408,39

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2011 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + voté)
011	Charges à caractère général	114 421,00	0,00	94 777,00	94 777,00	94 777,00
012	Charges de personnel	194 630,00	0,00	193 090,00	193 090,00	193 090,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges gestion courante	107 130,00	0,00	72 700,00	72 700,00	72 700,00
656	Frais de fonct. des grpes d'élus		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		416 181,00	0,00	360 567,00	360 567,00	360 567,00
66	Charges financières	23 150,00	0,00	22 200,00	22 200,00	22 200,00
67	Charges exceptionnelles		0,00	100,00	100,00	100,00
022	Dépenses imprévues Fonct	40 486,00		9 991,00	9 991,00	9 991,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		479 817,00	0,00	392 858,00	392 858,00	392 858,00
023	Virement à la sect° d'investis. (5)	60 000,00		47 968,00	47 968,00	47 968,00
042	Opérations d'ordre entre section (5)			0,00	0,00	0,00
043	Op. ordre intérieur de section (5)			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		60 000,00		47 968,00	47 968,00	47 968,00
TOTAL		539 817,00	0,00	440 826,00	440 826,00	440 826,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 440 826,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2011 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + voté)
013	Atténuations de charges	20 500,00	0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
70	Produits des services	35 860,00	0,00	36 386,00	36 386,00	36 386,00
73	Impôts et taxes	241 197,00	0,00	184 661,00	184 661,00	184 661,00
74	Dotations et participations	156 344,00	0,00	148 480,00	148 480,00	148 480,00
75	Autres produits gestion courante	5 700,00	0,00	6 240,00	6 240,00	6 240,00
Total des recettes de gestion courante		459 601,00	0,00	382 767,00	382 767,00	382 767,00
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 100,00	0,00	100,00	100,00	100,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		460 701,00	0,00	382 867,00	382 867,00	382 867,00
042	Opérations d'ordre entre section (5)			0,00	0,00	0,00
043	Op. ordre intérieur de section (5)			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement				0,00	0,00	0,00
TOTAL		460 701,00	0,00	382 867,00	382 867,00	382 867,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 57 959,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 440 826,00

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (6)**

47 968,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2011 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	110 436,00	0,00	121 265,00	121 265,00	121 265,00
	Total des dépenses d'équipement	110 436,00	0,00	121 265,00	121 265,00	121 265,00
10	Dotations Fonds divers Réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts	49 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	49 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	8 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	168 786,00	0,00	121 265,00	121 265,00	121 265,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement			0,00	0,00	0,00
	TOTAL	168 786,00	0,00	121 265,00	121 265,00	121 265,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

90 317,39

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

211 582,39

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2011 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	33 390,00	0,00	34 100,00	34 100,00	34 100,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	56 670,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	90 060,00	0,00	34 100,00	34 100,00	34 100,00
10	Dotations Fonds divers Réserves (hors 1068)	18 726,00	0,00	39 197,00	39 197,00	39 197,00
1068	Excédents de fonctionnement (9)	70 666,08	0,00	90 317,39	90 317,39	90 317,39
18	Compte de liaison (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	89 392,08	0,00	129 514,39	129 514,39	129 514,39
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	179 452,08	0,00	163 614,39	163 614,39	163 614,39
021	Virement de la section de fonct. (4)	60 000,00		47 968,00	47 968,00	47 968,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	60 000,00		47 968,00	47 968,00	47 968,00
	TOTAL	239 452,08	0,00	211 582,39	211 582,39	211 582,39

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

211 582,39

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)**

47 968,00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	94 777,00		94 777,00
012	Charges de personnel	193 090,00		193 090,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges gestion courante	72 700,00		72 700,00
656	Frais de fonct. des grpes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	22 200,00	0,00	22 200,00
67	Charges exceptionnelles	100,00	0,00	100,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues Fonct	9 991,00		9 991,00
023	Virement à la section d'investissement		47 968,00	47 968,00
Dépenses de fonctionnement - Total		392 858,00	47 968,00	440 826,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

440 826,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	121 265,00		121 265,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest	0,00		0,00
Dépenses d'investissement - Total		121 265,00	0,00	121 265,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

90 317,39

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

211 582,39

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	7 000,00		7 000,00
70	Produits des services	36 386,00		36 386,00
73	Impôts et taxes	184 661,00		184 661,00
74	Dotations et participations	148 480,00		148 480,00
75	Autres produits gestion courante	6 240,00	0,00	6 240,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	100,00	0,00	100,00
78	Reprise sur amort et provisions	0,00	0,00	0,00
Recettes de fonctionnement - Total		382 867,00	0,00	382 867,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

57 959,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

440 826,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	39 197,00	0,00	39 197,00
13	Subventions d'investissement	34 100,00	0,00	34 100,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison	(7) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		47 968,00	47 968,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement - Total		73 297,00	47 968,00	121 265,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068

90 317,39

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

211 582,39

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.